

Date de convocation
03 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le **13 juin** à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de monsieur **Alain DESJEAN**, Maire

Nombre de conseillers :

En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Étaient présents : Desjean Alain, Lavedrine Gilles, Wuthrich Nicole, Clavaud Olivier, Chaudrin Emilie, Tessier Cécile, Lothelier Philippe, de Vaumas Marie, Marie Nicole, Nonet Claude-Henri
Absent excusé : Vigot Adrien
Secrétaire de séance : Chaudrin Émilie

1 - Choix du mode de publicité des actes

Le conseil municipal d'Osmerly,

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-13110 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et de leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-13111 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et de leurs groupements,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune d'Osmerly afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information à tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion sur l'accès dématérialisé à ces actes,

le maire propose au conseil municipal de choisir la **modalité de publicité sur papier consultable en mairie**.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal

DÉCIDE :

D'ADOPTER la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

2- Remplacement d'un poteau d'incendie rue des templiers

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de VEOLIA pour le remplacement du poteau d'incendie situé rue des templiers, pour 3445,63 euros TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis et charge monsieur le maire de le signer.

3- Offres des entreprises pour l'extension de la salle Serge Vinçon

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le maître d'oeuvre a consulté des entreprises pour la construction d'un local technique pour la socio culturelle mais qu'il n'a pas encore reçu de réponses, sauf une promesse de devis par un maçon.

4- Recherche de solution pour diminuer le coût du chauffage des logements communaux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le chauffage au gaz en citerne des logements communaux situés 1 place de l'église a augmenté malgré la révision du contrat avec le fournisseur. De plus, les chaudières ont nécessité de nombreuses réparations. Avant de faire établir des devis pour un autre moyen de chauffage, une nouvelle isolation des combles et le remplacement de portes endommagées qui laissent passer l'air permettrait de diminuer la consommation d'énergie.

Après concertation, le conseil municipal décide de faire établir des devis pour le remplacement des menuiseries défectueuses et l'isolation des combles.

5- Fonds de solidarité pour le logement 2022

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un partenariat sous la forme d'une convention, a été engagé entre la commune d'OSMERY et le Département du Cher, pour répondre aux besoins des habitants en situation de précarité. En 2021, la participation de la commune d'OSMERY au Fonds de Solidarité pour le logement a été de 1 euros x 112 ménages = 112 euros.

En 2021, le soutien apporté par le Fonds de Solidarité pour le Logement aux habitants d'Osmerly a été :

- Logement : 2 ménages pour un montant total de 533,52 euros

Pour 2022, monsieur le Maire propose de voter une participation de 1 euro x 112 foyers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de consacrer à ce dispositif **1 euro x 112 foyers résidant à Osmerly = 112 euros**

6- Subvention pour un tournoi de tennis à Osmerly

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention du Tennis Club d'Osmerly pour le tournoi open féminin et masculin qui se déroulera du 15 au 18 août 2022 sur terrain de tennis de la commune d'Osmerly, route de Raymond, en plus de la subvention ordinaire de fonctionnement votée avec le budget 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité une subvention supplémentaire de **100 euros** pour soutenir le tournoi de tennis organisé par le tennis club d'Osmerly.

7- Cadeau pour les 90 ans du doyen de la commune

Monsieur le Maire présente au conseil municipal que le doyen de la commune, monsieur Marcel BRIDIER, fêtera ses 90 ans au mois de septembre 2022.

Sa famille organise une fête à la salle socio culturelle Serge Vinçon pour son anniversaire.

A cette occasion, monsieur le maire propose que la commune lui fasse un cadeau en lui versant la somme de 50 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité un don de 50 euros à monsieur Marcel BRIDIER, doyen de la commune à l'occasion de ses 90 ans.

8- Organisation de la fête nationale

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'inviter les habitants à un buffet champêtre mercredi 13 juillet à 19 heures à la salle Serge Vinçon. Ce buffet serait préparé par les conseillers municipaux. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

9- Don d'un tableau, copie d'une œuvre de Raphaël

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les courriers de Madame Odette AUSSOURD, en date du 17 avril et du 1^{er} mai 2022 par lesquels elle donne une copie de l'oeuvre du peintre Raphaël, nommée *La Madonna del Passeggio*, la Madonne de la Promenade. La toile mesure 60 cm de large x 85 cm de haut dans un cadre doré. L'arrière de la toile porte deux cachets qui semblent correspondre à : **A Binant**, fabrique de toiles et couleurs fines implantée aux 5-7 rue de Cléry à Paris entre 1859 et 1870. Aucune signature ne figure sur ce tableau qui a été offert à madame Madeleine AUSSOURD-PLEUCHOT lorsqu'elle habitait dans la maison située en face de l'église (3 rue du Château Marin), belle-mère de Madame Odette AUSSOURD. Ce tableau était conservé dans cette maison jusqu'à sa vente en 2022. La donatrice demande qu'il soit suspendu dans l'église Saint Julien d'Osmerly.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce don à l'unanimité des présents et s'engage à le suspendre à un mur dans l'église.

Fait et délibéré à Osmerly, le 13 juin 2022

Le Maire,

Alain DESJEAN

La secrétaire de Séance,

Emilie CHAUDRIN